



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

Message de M. Koïchiro Matsuura,

Directeur général de l'UNESCO,

**à l'occasion de la première session extraordinaire du Comité
intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel**

Chengdu, Chine, 23 mai 2007

Il y a un peu plus d'un an, le 20 avril 2006, la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel entré en vigueur. Sa ratification exceptionnellement rapide témoigne de l'importance que lui accorde la communauté internationale.

Aujourd'hui, je me réjouis tout particulièrement que la Chine accueille cette première session extraordinaire du Comité intergouvernemental. Riche d'un patrimoine vivant exceptionnel, la Chine peut être fière que quatre de ses expressions traditionnelles aient été proclamées chefs-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité par l'UNESCO.

Depuis de nombreuses années, l'action menée par la Chine en faveur du patrimoine immatériel est exemplaire : son engagement à le sauvegarder par des mesures concrètes et efficaces est visible, tout autant que ses marques de solidarité internationale.

En invitant la première session extraordinaire du Comité du patrimoine immatériel à se tenir en terre chinoise, la Chine – sixième Etat à avoir ratifié la Convention de 2003 – exprime la volonté qui est la sienne de jouer un rôle primordial dans la promotion et la reconnaissance de la valeur de ce patrimoine, tant au niveau local que global.

Grâce aux efforts déployés par tous, notamment par l'UNESCO, la protection du patrimoine sous toutes ses formes et dans toutes ses expressions est largement prise en compte dans les politiques nationales culturelles ou de développement ; elle est en outre devenue l'une des priorités de la coopération internationale.

La Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel rappelle, dans son préambule, que le patrimoine immatériel constitue « un creuset de la diversité culturelle, garant du développement durable ».

Puissant révélateur du génie créateur humain, le patrimoine immatériel marque de son empreinte l'identité des communautés, groupes et individus. Transmis de génération en génération, il procure à chacun ce sentiment de continuité qui donne du sens à un développement durable et humain.

Je vous adresse à tous, membres du Comité intergouvernemental, représentants des Etats parties à la Convention, représentants des Etats membres de l'UNESCO et organisations non gouvernementales, mes vœux de plein succès pour cette première session extraordinaire et je renouvelle mes remerciements à la République populaire de Chine qui la reçoit avec tant de générosité.

Je suis certain que les talents combinés de chacun d'entre vous sauront poser de nouveaux jalons et faire avancer de manière substantielle la réflexion sur les modalités de mise en œuvre de cette Convention.

Koïchiro Matsuura